

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 07 Février 2025

Date de convocation : 21 Janvier 2025

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 19 présents et représentés
- ✕ 19 votants

L'an deux mil vingt-cinq, sept février à 10h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. CUNY Guillaume (Chargé d'Ingénierie de Formation), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. VAUTRIN Benoit (Responsable Réseau Systèmes) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE).

2025/03. Vacations des formateurs (Formation Secrétaire Générale de Mairie)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération n°148 du 4 juillet 2019 adoptant la prise en charge de l'indemnisation des secrétaires de mairie tutrices

Considérant que le Centre de Gestion des Vosges (CDG88), organisme de formation (OF) certifié QUALIOPI, organise des sessions de formation pour les secrétaires générales de mairie, afin de renforcer leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que ces formations requièrent l'intervention de formateurs spécialisés dans les domaines spécifiques de la gestion administrative des collectivités locales, afin d'assurer la qualité et la pertinence des enseignements ;

Considérant que le CDG88 souhaite recourir à des formateurs extérieurs, hors agents du CDG88, pour garantir la diversité des approches pédagogiques et l'expertise nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir un cadre tarifaire pour les vacations de ces formateurs, afin d'assurer la transparence et la cohérence des coûts liés à l'organisation de ces formations ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Valident la création d'une vacation pour les formateurs (hors agents CDG88) dans le cadre de la formation secrétaires générales de mairie à 41€/heure ;

- Fixent à 6€ brut par demi-journée d'encadrement, la vacation des secrétaires de mairie accueillant des stagiaires de la formation "secrétaire générale de mairie" pour la session 2025 et celles à venir ;

- Confient au président le soin de planifier et exécuter toutes les procédures administratives, comptables et financières inhérentes à la présente délibération.

Annule et remplace délibération 374 du 24/11/2023 - Formation des secrétaires de mairie septembre 2023 : Prise en charge des mentorats.

Date d'effet de la délibération : 07/02/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



Michel BALLAND

✓ Certified by yousign

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa),
et de la publication le 24/02/2025

